

COLLECTE DE FEUILLES MORTES

La Division des travaux publics des Services techniques de la Ville de Mont-Royal a débuté la collecte des feuilles. Celle-ci se poursuivra tant que les conditions météorologiques le permettront.

SEULES LES PILES DE FEUILLES EN VRAC NE CONTENANT PAS DE BRANCHES ET D'ÉMONDES ET LES FEUILLES PLACÉES DANS DES SACS COMPOSTABLES EN PAPIER*¹ SONT DESTINÉES AU COMPOSTAGE. VEUILLEZ NOTER QUE LES RÉSIDENTS DESSERVIS PAR LA COLLECTE DE RÉSIDUS DE JARDIN PEUVENT ÉGALEMENT UTILISER LE BAC VERT DE 360 LITRES POUR DÉPOSER LEURS FEUILLES MORTES.

¹ AUCUN SAC DE PLASTIQUE NE SERA ACCEPTÉ

FAITES UN GESTE POUR LA NATURE :

Aidez-nous à composter les feuilles mortes de votre terrain.

Vous contribuerez ainsi à réduire significativement les résidus verts acheminés dans les lieux d'enfouissements et du fait, les gaz à effet de serre.

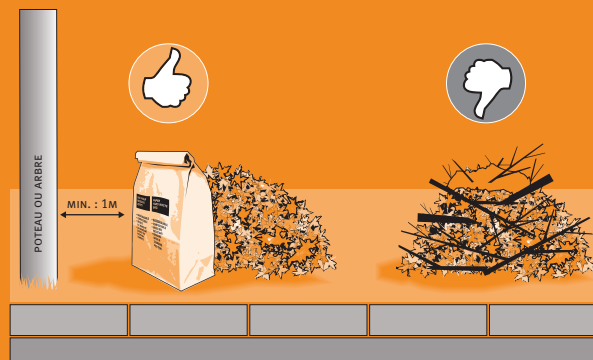
***Des sacs sont distribués gratuitement à la bibliothèque Réginald-J.-P.-Dawson jusqu'à épuisement des stocks et à raison d'un paquet de cinq sacs par habitation. Preuve de résidence requise. Horaire de la bibliothèque: lundi au jeudi de 10 h à 21 h, vendredi de 10 h à 18 h, samedi de 10 h à 17 h, et dimanche de midi à 17 h. Renseignements: 514 734-4123.**

ville.mont-royal.qc.ca

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL



VOUS DÉSIREZ VOIR TRANSFORMER EN COMPOST LES FEUILLES QUI JONCHENT VOTRE TERRAIN?

FEUILLES EN VRAC OU EN SAC COMPOSTABLE

Les piles de feuilles et les sacs compostables en papier doivent être placés sur le terrain, en bordure du trottoir.

Restrictions: Les piles en vrac doivent être exemptes de tout autre déchet, d'émondes de haie, de branches d'arbre ou d'arbuste, de tontes de gazon ou de mottes de plantation.

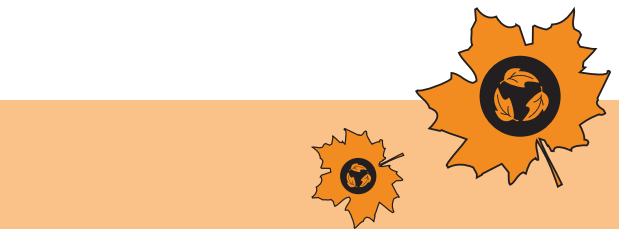
SINON, ELLES NE SERONT PAS RAMASSÉES.



Par contre, comme d'habitude, on peut déposer les résidus de jardin en même temps que les feuilles mortes dans les bacs verts de 360 litres des domiciles desservis par cette collecte.

Important: Aucun sac de plastique dans les bacs de résidus de jardin.

Astuce: Veuillez ne pas entasser les piles de feuilles au pied d'arbres ou de poteaux. Vous diminuerez ainsi les risques d'endommagement de la pelouse par notre équipement lourd. Nous vous rappelons, de plus, qu'il est **interdit** de souffler ou de déposer les feuilles des terrains privés **dans la rue ou sur les trottoirs**. (article 37 du règlement 1380).



VOUS AVEZ DÉCIDÉ DE NE PAS PARTICIPER À LA COLLECTE DES FEUILLES DESTINÉES AU COMPOSTAGE ET VOTRE DOMICILE N'EST PAS DESSERVI PAR LA COLLECTE DE RÉSIDUS DE JARDIN?

FEUILLES ET RÉSIDUS DE JARDIN EN SAC NON COMPOSTABLE

Puisque ces résidus organiques ne pourront servir au compostage, ils seront ramassés au moment de l'enlèvement des ordures ménagères. Il faut déposer ces matières dans des sacs et placées en bordure du trottoir. On peut sortir les ordures ménagères et les sacs de feuilles et de résidus de jardin après 19 h, le mardi.



Renseignements : 514 734-4123